

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 octobre 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 octobre 2024, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre urgente datée du 26 octobre 2024, qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Seyed Abbas Araghchi, au sujet des actes illégaux et agressifs commis récemment par le régime sioniste contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies (voir annexe).

Au vu des conséquences de l'agression permanente et systématique à laquelle se livre le régime israélien, le Ministre iranien des affaires étrangères demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité d'adopter une position ferme et de condamner énergiquement et sans équivoque le régime israélien pour ses actes d'agression.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Iravani**



Annexe à la lettre datée du 26 octobre 2024 adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 26 octobre 2024

J'appelle par la présente votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur les actes illégaux et agressifs commis par le régime sioniste, qui portent gravement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran et constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. À l'aube du samedi 26 octobre 2024, le régime terroriste israélien a lancé une série de frappes aériennes militaires sur plusieurs sites des provinces du Khouzestan et de l'Illam, ainsi que dans les environs de Téhéran. Bien que le système de défense aérienne iranien ait intercepté la plupart des missiles, quatre officiers iraniens, Hamzeh Jahandideh, Mohammad Mahdi Shahrokhi, Sajjad Mansouri et Mehdi Naghavi, sont tragiquement tombés en martyrs après avoir courageusement risqué leur vie pour défendre et sauvegarder la sécurité nationale de leur pays. Si la défense aérienne iranienne n'avait pas été aussi efficace, l'agression israélienne aurait pu faire de nombreuses victimes.

La République islamique d'Iran condamne avec la plus grande fermeté les actes d'agression commis délibérément par le régime sioniste. Les attaques illégales menées par Israël portent atteinte aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte, en particulier ceux énoncés au paragraphe 4 de l'Article 2 de cet instrument, qui interdit strictement l'emploi de la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout État. Les agissements du régime israélien font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et déstabilisent encore une région déjà fragile.

La République islamique d'Iran se réserve la possibilité d'exercer le droit naturel, que lui confèrent la Charte et le droit international, de répondre à ces attaques criminelles en toute légalité et légitimité et au moment opportun.

Au vu des conséquences de l'agression permanente et systématique à laquelle se livre le régime israélien, la République islamique d'Iran demande instamment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité d'adopter une position ferme et de condamner énergiquement et sans équivoque le régime israélien pour ses actes d'agression, afin de montrer à la communauté internationale que des violations aussi flagrantes du droit international et de la Charte ne restent pas sans réponse. La République islamique d'Iran demande également à la Présidente du Conseil de sécurité de convoquer d'urgence une réunion du Conseil afin que celui-ci examine cette violation grave et ces agissements illégaux et fasse en sorte que ce régime criminel réponde de ses actes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran
(Signé) Seyed Abbas **Araghchi**